

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 30 mars 2023

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Jean-François FRANCHET, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Carole COLMENERO, Colette GONZALVEZ, Yolande LAFRANCAISE, Christophe MONELLS, Vanessa ALBERICH, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Michel CUGULLERE, Frédérique CUGULLERE, Caroline LANGLAIS

Absents excusés : M. Jérôme RUMEAU ayant donné procuration à M. Gilles GUILLAUME

Mme Marina PICORNELL ayant donné procuration à M. Didier MALE

M. Jean-Pierre SERRIE ayant donné procuration à Mme VIEGAS Marie-Josée

M. Pierre TILLOIS ayant donné procuration à Mme Carmen ARANEGA

Secrétaire de séance : Lucy FERRER

Objet : 2023/02/15 : Plans de financement de divers projets d'investissement – Rénovation énergétique de la Halle des sports

Considérant le plan de financement de l'action présentée au Conseil Municipal ci-dessous ;

Action : Rénovation énergétique de la Halle des sports

PLAN DE FINANCEMENT				
Poste de dépense	Montant en € HT	Financement	Montant en €	Taux
Maîtrise d'œuvre	85 000	FEDER		
Installation photovoltaïque	315 000	FSE		
Etude structure	4 000	Europe		
Relamping	41 000	Département		
Mise en place de pare-soleil	21 600	Conseil Régional	247 775	25%
VRV	36 000	Etat Fonds vert Axe 1	545 105	55%
GTB Gestion Technique du Bâtiment	8 500	Rénovation énergétique		
PAC Air Eau (changement chauffage Gaz éne	480 000	Autofinancement	198 220	20%
TOTAL	991 100	TOTAL	991 100	100%

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** les plans de financement des dossiers déposés pour subvention auprès des financeurs Etat et Région Occitanie, tel que décrit ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer la présente convention et tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 11 avril 2023



Le Maire,

Laurence AUSINA

PUBLIÉ LE..... 14 AVR. 2023